



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Le conseil de la Municipalité de Racine siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 à 19 h 40, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Maire	Christian Massé
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Mario Côté
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Simon Desautels

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-05-096

CONSIDÉRANT	le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
CONSIDÉRANT	les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;
CONSIDÉRANT	l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;
CONSIDÉRANT QUE	selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;
CONSIDÉRANT	qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE	la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 40 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2020

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 29 avril 2020

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du Règlement N° 323-04-2020 modifiant le Règlement N° 319-12-2019 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020 ainsi que le taux d'intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues

8. RÉOLUTIONS

8.1 Autorisation de signature de l'entente prévoyant le maintien et la modification de l'entente constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

8.2 Demande CPTAQ – Dossier Hydro-Québec

8.3 Mandat ingénieur – Travaux ponceau Rang 1 et Montée Gagnon

8.4 Mandat ingénieur - Demande RIRL chemin Maricourt

8.5 Lettres d'appui pour l'APLB

8.6 Fermeture des lieux publics municipaux

8.7 Offre de services professionnels – Berce du Caucase – Quadra Environnement inc.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-097

CONSIDÉRANT

la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

2020-05-098

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020.

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2020

2020-05-099

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2020.

Il est proposé par M. Mario Coté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2020, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 46 et se termine à 19 h 50.

Les points suivants ont été discutés :

- Projet de réseau d'égouts, rue Fontaine, Voie Ferrée et Arès
- Gros rebuts
- Feux d'artifice
- Permis d'émondage
- Balayage de rues

5. ADMINISTRATION

2020-05-100

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 29 avril 2020

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de soixante et cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-un cents (65 499,81 \$), couvrant la période du 3 avril au 29 avril 2020, soit adoptée.



6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois d'avril 2020 est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS

2020-05-101

7.1 Adoption du Règlement N° 323-04-2020 modifiant le Règlement N° 319-12-2019 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020 ainsi que le taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020, par M. André Courtemanche, conseiller et que tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

ATTENDU QU'UN projet du présent règlement a été présenté par M. Christian Massé, maire, à la même séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter le Règlement N° 323-04-2020.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement N° 323-04-2020 modifiant le Règlement N° 319-12-2019 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020 ainsi que le taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues.

8. RÉOLUTIONS

2020-05-102

8.1 Autorisation de signature de l'entente prévoyant le maintien et la modification de l'entente constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

ATTENDU QUE les municipalités et la Ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Bonsecours, Racine, Lawrenceville et Maricourt ont signé le 16 juin 2005 un Protocole d'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (ci-après : entente initiale);

ATTENDU QUE des modifications à l'entente initiale ont été proposées et soumises au conseil de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine convient d'apporter certaines modifications aux clauses et conditions établies dans l'entente initiale;



- EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
- QUE le conseil de la Municipalité de Racine approuve l'entente modifiant l'entente initiale constituant la Régie intermunicipale de protection de protection contre l'incendie de Valcourt et ses annexes, jointes à la présente résolution comme pour en faire partie intégrante;
- QUE le conseil mandate autorise monsieur Christian Massé, maire et madame Lyne Gaudreau, directrice générale soient autorisés à signer ladite entente;
- QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Régie pour transmission au ministre et approbation.

8.2 Demande CPTAQ - Dossier Hydro-Québec

2020-05-103

- ATTENDU QU'UNE demande est présentée par Hydro-Québec à la CPTAQ pour le déplacement d'une ligne aérienne de distribution sur le territoire de la Municipalité de Racine;
- ATTENDU QUE la demande est assujettie à l'article 48.2 de la *Loi sur Hydro-Québec* en ce qui a trait à la conformité du projet à la réglementation municipale;

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE ce conseil appui la demande présentée.

8.3 Mandat ingénieur - Travaux ponceau Rang 1 et Montée Gagnon

2020-05-104

- ATTENDU QUE le ponceau à l'intersection du chemin de la Montée Gagnon et du rang 1 doit être remplacé;
- ATTENDU QUE les services d'un ingénieur sont requis pour préparer les plans et devis nécessaires pour effectuer ces travaux.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE les services de M. Frédéric Blais de la firme EXP de Sherbrooke, soient retenus pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour le remplacement du ponceau à l'intersection du rang 1 et du chemin de la montée Gagnon. Le tout pour une somme de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) plus taxes.

8.4 Mandat ingénieur – Demande RIRL chemin Maricourt

2020-05-105

- ATTENDU QU'UNE demande a été fait au Ministère des Transport du Québec pour obtenir une subvention dans le cadre du RIRL pour le chemin de la Grande-Ligne;



ATTENDU QU'IL y aurait lieu de modifier notre demande pour y inclure des travaux pour la partie gravelée du chemin de Maricourt;

ATTENDU QUE les services d'un ingénieur sont requis pour préparer les plans et devis nécessaires pour effectuer ces travaux.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les services de M. Frédéric Blais de la firme EXP de Sherbrooke, soient retenus pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour inclure cette nouvelle demande et que le mandat initial accordé soit modifié pour ajouter une somme additionnelle d'honoraires de deux mille cent dollars (2 300 \$) pour un montant global de onze mille deux cents dollars (11 220 \$) plus taxes.

8.5 Lettres d'appui pour l'APLB

2020-05-106

ATTENDU QUE l'Association pour la protection du lac Brompton a obtenu deux (2) subventions pour des projets de l'été 2020, soit l'une du Regroupement des organismes de bassins versant du Québec et l'autre de la Fondation de la Faune;

ATTENDU QUE le versement de ces subventions sont conditionnels à notre contribution.

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité émette une lettre d'appui à l'APLB pour chacun de ces organismes.

8.6 Fermeture des lieux publics municipaux

2020-05-107

ATTENDU QUE le ministère de la Santé publique a émis différentes recommandations à la suite de la pandémie de la Covid-19.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les lieux publics municipaux, tel que terrain de balle, parcs, Centre communautaire et autres, demeurent fermés jusqu'à ce que de nouvelles directives émanent dudit ministère;

QU'EN ce qui concerne le Centre communautaire, les usages suivants sont permis : bureau de poste, service de garde et utilisation par l'école au besoin.

8.7 Offre de services professionnels – Berce du Caucase – Quadra Environnement inc.

2020-05-108

ATTENDU QUE les services de la firme Quadra Environnement inc. ont été retenus lors des dernières années afin de



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



traiter les colonies de berces du Caucase sur le territoire de la Municipalité de Racine;

ATTENDU QUE le contrôle est toujours nécessaire afin d'éviter une propagation de la berce du Caucase.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Quadra Environnement inc. au montant de huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (8 485 \$) pour le contrôle et les travaux de lutte contre la Berce du Caucase sur le territoire de la municipalité.

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Lyne Gaudreau, à signer tout contrat pour donner effet à la présente résolution.

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Aucune

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-05-109

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lorraine Denis, conseillère propose la levée de la séance à 20 h 01.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière